

AMAP EARL Le Cormier VOLAILLES

Contrat d'engagement du 21 septembre au 25 janvier 2019

N° d'adhérent à l'association :

Mme, Mlle, M :

Adresse :

Téléphone : E mail :

Contenu du contrat :

Le présent contrat est passé entre le consommateur partenaire et le producteur pour l'approvisionnement de poulets et de pintades

Le producteur s'engage à élever dans le respect de la charte des AMAP et de la Certification à l'Agriculture BIO « AB ». La définition de la nature et de la quantité des produits fournis sont faites en accord entre le producteur et les consom'acteurs.

La visite de l'exploitation, la participation à la bonne marche de l'AMAP et la compréhension des problématiques d'élevage sont les fondements de notre contrat.

Les distributions :

La distribution aura lieu à la **ferme de LEVERA le vendredi de 17 h 30 h à 19h.30** aux dates suivantes :

- **septembre : 21** [poulet / pintade *]
 - **octobre: 5** [poulet/ pintade] ; **19** [poulet/pintade]
 - **novembre : 2**[poulet / pintade] **16**[poulet / pintade] / **30** [poulet/pintade]
 - **décembre: 14** [poulet / pintade] ; **21 et 28** **volailles des fêtes de fin d'année**
 - **janvier : 11** [poulet / pintade] ; **25** [poulet /pintade]
- * rayer la mention inutile

Dans l'impossibilité de venir chercher sa volaille le jour de la livraison, l'amapien informe le contact AMAP et trouve avec lui une solution pour la réception de la commande.

Prix de la « part production » : un acte d'engagement solidaire.

Le consom'acteur s'engage au minimum à **prendre UNE volaille par mois** il y a toujours la possibilité de commander **poulets ou pintades :**

G : GROS ; M : MOYENS ; P : PETITS appliqués pour toutes les volailles commandées

Le consomm'acteur accepte de régler **un acompte de 15 € par volaille commandée** soit :

15 € x nombre de volailles commandées = **montant de l'avance.**

Je prends volailles sur ce contrat je règle **15 € x ...nbr de volailles = €**

Ces chèques (possibilité d'établir un paiement fractionné par 2 chèques) seront **encaissés les semaines 41 et 45**

Une comptabilité sera tenue à chaque livraison pour chaque personne et nous clôturerons les comptes en fin de contrat.

Les poulets sont à **9,60€/kg** Les pintades sont à **10,60 € /kg**

Les chèques seront libellés à l'ordre de : **EARL Le Cormier** et datés du jour de la signature du contrat.

Le producteur :

Signature du consom'acteur